#### Laïcité: le combat n'est pas terminé!!!

Le dernier grand texte de loi sur la laïcité à l'école date du 15 mars 2004, qui interdit les signes religieux ostentatoires aux élèves dans les établissements publics. Mais cette loi est remplie de zones d'incertitudes ; certains n'hésitant pas à en faire une interprétation très libre, poursuivant ainsi leurs attaques contre la laïcité car ni les adultes ni les lieux n'apparaissent explicitement dans la loi.



Du coup, certains établissements privés sont devenus centres d'examens pour les épreuves du bac et du brevet (depuis 2009 dans l'académie, notamment à Tournon), par - paraît-il - manque de place dans les lycées et collèges publics. La question de la présence de signes religieux dans les salles d'examens a été posée à l'Assemblée nationale en mai 2010 par un député socialiste du Nord. La réponse du ministre de l'Education Nationale avait alors été la suivante : «le recteur veillera au respect du principe de neutralité», rappelant que «les épreuves écrites et orales doivent se dérouler dans des salles où aucun signe religieux extérieur ostentatoire ne doit être mis en avant».

C'est sur ces principes que le SNES-FSU réclame le retrait des signes religieux ostensibles dans les classes. Il dénonce aussi une atteinte à la laïcité quand une personne portant un signe religieux

(voile, croix) est présente à la correction des examens (derniers épisodes en date en juillet 2011 dans l'académie de Paris et dans la Vienne): «en tant que membre d'un jury du baccalauréat, elle incarne l'autorité de l'Etat et se doit de respecter l'obligation de réserve inhérente à toute mission de service public, a fortiori dans l'Education nationale». (Communiqué de presse du Snes National, 21 juin 2011).

Mais le combat ne s'arrête pas là puisque le gouvernement navigue à vue sur cette question, entre une application stricte et un peu ridicule, et un laisser aller total. La preuve par les faits : Luc Chatel avait considéré les mères d'élèves voilées qui accompagnaient les sorties scolaires comme étant assimilables à des « collaboratrices occasionnelles « du service public, et donc soumises au respect de la neutralité!!! Alors pourquoi pas les personnels des établissements privés ?



La laïcité est un principe qui ne se construit pas contre les religions : il permet de créer un espace de vie commun libre de toute pression religieuse tout en renvoyant les pratiques religieuses dans la sphère privée, donc en dehors de tout établissement accueillant un public.

- 4 -

Jacky Mabilon Secrétaire Départemental du SNES 07

ans

Fédération Syndicale Unitaire

# Les Pages Ardéchoises

Bulletin trimestriel de la Section Ardéchoise de la Fédération Syndicale Unitaire, Education, Recherche, Culture, Formation, Insertion.

Directeur de la publication CPPAP 0910 S 07525 André HAZEBROUCQ Corbières 07000 GOURDON

N°69

FSU 07, Maison des Syndicats, 25 av. de la gare, 07 000 PRIVAS. **2**: 04 75 64 84 41 **3**: 04 75 64 43 38 **2**: fsu.07@wanadoo.fr **Site:** http://www.sd07.fsu.fr

Prix: 0,30 euros Avril 2012

## 8ème FÊTE de la FSU Rendez-vous syndical incontournable!



Dispensé de timbrage PRIVAS

D ÉPOSÉ LE 03 /04 /2012

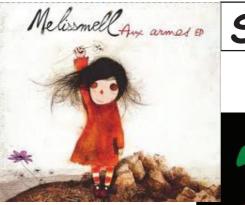
Les Pages Ardéchoises

### Samedi 28 avril St-Michel de Chabrillanoux à partir de 14h00



### «Laïcité et démocratie» Film et débat

Gérard BOUCHET (FSU), Nadia EL FANI réalisatrice, Eddy KHALDI écrivain, Roland WEYL avocat



SPECTACLES

Page 2: Edito

**Page 3:** Venir à la Fête

Pages 4 et 5: Une fête, une affiche Page 6: Une fête, des intervenants

Page 7: Une fête, des artistes

Page 8: Laïcité

Pages ardéchoises n°69